



Année Scolaire 2018/2019
Règlement CANTINE ET GARDERIE
(Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2018)

Toute demande d'inscription aux services (cantine et/ou garderie) se fait grâce au bulletin d'inscription complété et signé par les parents. Une fois le bulletin déposé en Mairie, vous recevrez par mail, vos mot de passe et identifiant de connexion vous permettant d'accéder à la plateforme de réservation en ligne.

CANTINE MUNICIPALE

Les inscriptions, pour la cantine, doivent se faire le jeudi avant 8h30 pour la semaine suivante (ou pour le mois, la période, l'année...). Elles se font à partir du logiciel en ligne prévu à cet effet (le lien pour y accéder est situé sur la page d'accueil du site de la Mairie : www.flaviac.fr).

Pour les parents ne pouvant souscrire à ce service, les inscriptions se feront à l'accueil de la Mairie au plus tard le mercredi à 11h00 (règlements par chèques ou espèces).

Seules les absences signalées en Mairie 24h avant le repas **et** par écrit, feront l'objet d'un avoir sur votre compte.

Pour information :

Lors de situations exceptionnelles (familiales ou professionnelles), l'apport d'un repas froid est toléré. Il sera fourni par la famille dans un sac isotherme au nom de l'enfant. Ce sac sera conservé en classe jusqu'à l'heure du repas. Il est de la responsabilité des parents de respecter ces consignes de conservation.

Les enfants de plus de 3 ans peuvent manger à la cantine, **après inscription obligatoire**. Chaque enfant de Maternelle déjeunant à la cantine doit posséder une serviette de table marquée à son nom.

Les menus de la semaine sont affichés chaque lundi dans le hall de l'école maternelle et sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école élémentaire ; ils sont également consultables sur le site internet de la commune (www.flaviac.fr).

Tous les enfants qui mangent à la cantine sont tenus de **respecter les règles de discipline. En cas d'indiscipline**, les parents seront informés une première fois oralement de l'attitude de l'enfant ; le deuxième avertissement se fera par écrit et l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de la cantine scolaire.

TARIFS CANTINE APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

Personnes concernées	Prix du repas
Abonnés	3.30 €
Enseignants/Extérieurs/Intervenants scolaires	5.60 €

GARDERIE MUNICIPALE

Le lieu d'accueil de la garderie est situé dans la cour de l'école élémentaire.

Sont admis à la garderie municipale, **après inscription obligatoire**, les enfants de plus de 3 ans.

Les parents doivent obligatoirement fournir les noms et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) en complétant le « Bulletin d'inscription » ci-joint.

En cas d'indiscipline, les parents seront informés une première fois par écrit de l'attitude de l'enfant. Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu définitivement de la garderie scolaire.

Garderie périscolaire

<i>Jours</i>	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<i>Horaires</i>	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20
	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00

- **Le matin**, les parents sont tenus d'accompagner et de confier leur(s) enfant(s) à l'agent responsable.
- **A 16h00**, les enfants restant en garderie seront accueillis dans la cour de l'école élémentaire où l'agent responsable les prend en charge.

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions en ligne peuvent se faire le jour-même jusqu'à 8h00.

Pour toute modification, absence (devant être signalée par écrit : soit par mail à accueil@flaviac.fr soit par courrier) ou présence (non prévue), l'avoir ou le dû sera régularisé ultérieurement.

La feuille de renseignements « Bulletin d'inscription » une fois complétée et signée doit être retournée au plus tard le vendredi 29 juin 2018 au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

TARIFS GARDERIES APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE **2018-2019**

Garderie périscolaire	1,00 € la séance
------------------------------	------------------

Pour les enfants ne fréquentant pas la garderie, les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h20 et à 13h20.

Nous vous souhaitons de BONNES VACANCES et
une bonne année scolaire 2018-2019 !